Rapport annuel du ministre sur l'eau potable | 2010





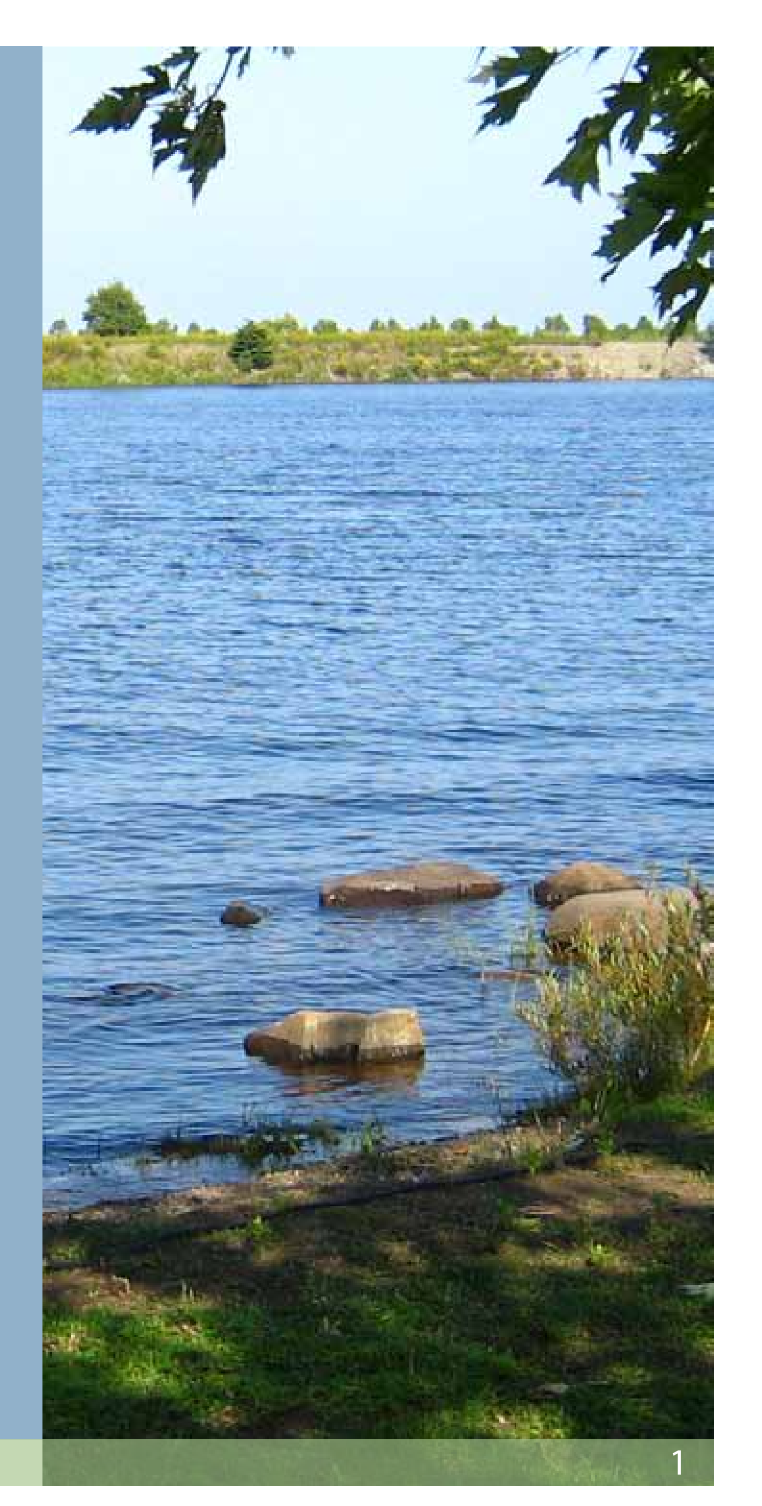
Protéger notre environnement.



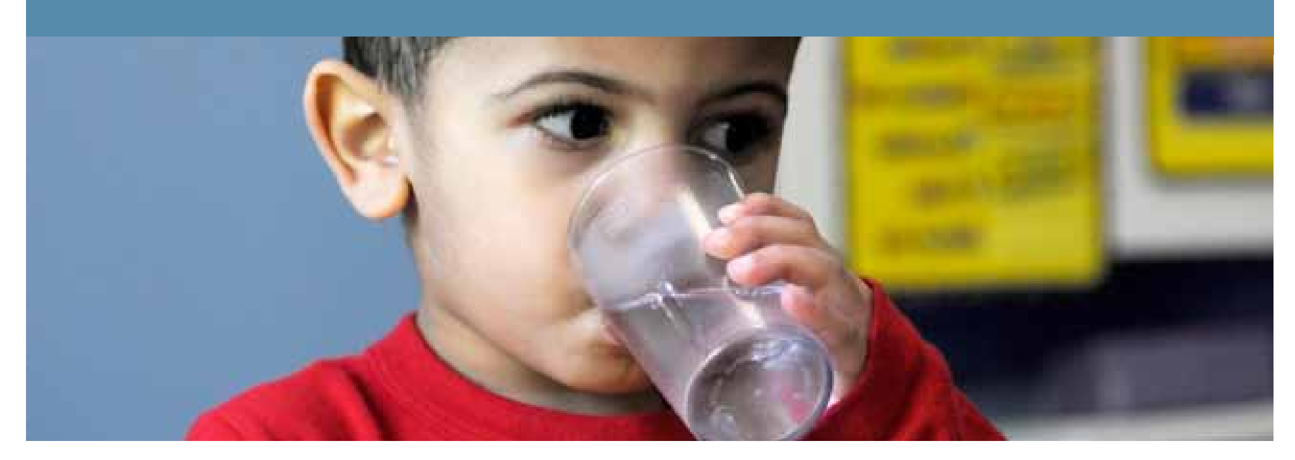
This publication is also available in English.

ISSN 1920-6712 (En ligne)
PIBS 7785f

Table des matières



Mot du ministre



La sauvegarde de l'eau potable de l'Ontario est une priorité pour mon ministère.

L'approche de l'Ontario se concentre sur la protection de l'eau potable grâce à un filet de sécurité qui s'étend de la source aux robinets des foyers et des lieux de travail de la population ontarienne. Sa fondation repose sur un train de solides mesures législatives et réglementaires, la conformité, un intérêt particulier pour la formation et l'amélioration continue ainsi qu'un réseau de partenariats et de soutien à l'innovation.

Dans son rapport annuel 2008-2009 récemment publié, l'inspecteur en chef de l'eau potable de l'Ontario a confirmé l'efficacité de notre filet de sécurité de l'eau potable. Ce rapport a constaté que 99,87 % des analyses de la qualité de l'eau provenant des réseaux d'eau potable résidentiels municipaux répondaient aux normes sanitaires sévères de l'Ontario.

Notre succès est issu d'un réseau complet de partenariats qui s'étend partout dans notre province. Nous ne serions pas parvenus à des résultats si positifs sans le professionnalisme et le dévouement des nombreux propriétaires et exploitants de réseaux d'eau potable de l'Ontario.

Nous avons collaboré étroitement avec ces importants partenaires afin d'établir un système de délivrance de permis pour les propriétaires et les exploitants de réseaux d'eau potable municipaux en mettant l'accent sur l'amélioration continue et la mise en œuvre de pratiques exemplaires reconnues.

Notre intérêt commence à la source. Nous avons facilité la formation de comités de protection des sources locaux afin de préparer des plans pour la sauvegarde des bassins versants desquels nous puisons notre eau potable.

Ces systèmes novateurs et l'expertise sur l'eau saine qui ont été créés par notre gouvernement ainsi que par le secteur de la technologie de l'eau saine de l'Ontario et la communauté universitaire, sont maintenant très demandés partout dans le monde.

Plusieurs régions du monde souffrent d'une rareté de l'eau et cette situation devrait empirer à l'avenir en raison du changement climatique, de la croissance de la population mondiale ainsi que de l'industrialisation et de l'urbanisation constantes.

Même ici, en Ontario, avec notre eau fraîche abondante, nous ne pouvons plus tenir pour acquis nos ressources en eau.

La bonne nouvelle, c'est que nous avons le savoir-faire et les moyens pour aborder ce défi et satisfaire à la demande mondiale pour une technologie innovatrice en matière d'eau saine. C'est pourquoi le projet de loi 72, la *Loi de 2010 sur le développement des technologies de l'eau et*

la conservation de l'eau proposée, a été déposé devant l'Assemblée législative cette année.

Grâce à cette loi proposée, nous souhaitons appuyer la croissance et l'expansion du secteur de la technologie de l'eau saine de l'Ontario et faire de notre province un chef de file en Amérique du Nord dans ce segment en croissance rapide de l'industrie environnementale.

Si elle est adoptée, cela créerait de bons emplois dans le secteur de l'environnement et appuierait l'innovation dans ce secteur axé sur l'exportation qui emploie déjà environ 22 000 personnes en Ontario.

De plus, cela profiterait ultimement à nos réseaux de traitement et de distribution de l'eau potable puisque nous concevons des technologies toujours meilleures pour notre propre usage.

L'Ontario a parcouru beaucoup de chemin depuis la tragédie de Walkerton, survenue il y a dix ans. Grâce au travail des exploitants, inspecteurs et les autres partenaires de nos réseaux d'eau potable, nous sommes un chef de file dans ce domaine. Notre gouvernement désire améliorer cette place en amenant notre expertise en matière d'innovation à l'échelon supérieur.

Cette loi nous aiderait à appuyer la création d'une infrastructure viable et d'une planification en matière de conservation en Ontario tout en favorisant l'utilisation d'approches novatrices pour résoudre les problèmes liés aux eaux usées et aux eaux pluviales.

Nous aimerions aussi fournir à la population ontarienne les renseignements dont elle a besoin pour faire des choix sensés lorsque vient le temps d'utiliser l'eau.

Je trouve stimulantes les occasions qui se présentent à nous alors que nous devons nous attaquer aux problèmes les plus importants auxquels nous nous sommes heurtés depuis plusieurs décennies. Je sais que l'Ontario peut être un chef de file dans ce domaine en raison de nos nombreux succès dans la gestion de l'eau potable.

J'aimerais profiter de l'occasion qui m'est offerte pour remercier nos partenaires, notamment les municipalités, l'industrie, la communauté universitaire, les offices de protection de la nature, les Premières nations, les groupes non gouvernementaux et les habitants concernés. C'est grâce à eux que nous avons une eau potable parmi les mieux protégées au monde.

Nous devons maintenant relever les défis de l'innovation et de la conservation avec la même intuition, la même énergie et la même synergie.

Je vous convie à vous joindre à nous afin de relever ce grand défi.



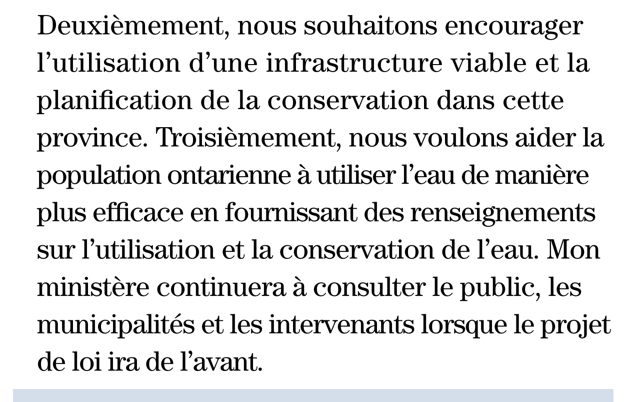
L'honorable John Wilkinson
Ministre de l'Environnement
Gouvernement de l'Ontario
Novembre 2010

PRINCIPALES RÉALISATIONS de juillet 2009 à juin 2010

Loi de 2010 sur le développement des technologies de l'eau et la conservation de l'eau proposée

Le projet de loi 72, la *Loi de 2010 sur le développement des technologies de l'eau et la conservation de l'eau*, a été présenté le 18 mai 2010. Si elle est adoptée, cette loi novatrice poursuivra trois objectifs principaux. Premièrement, nous voulons d'abord faire de l'Ontario un chef de file en Amérique du Nord dans la technologie de l'eau propre en encourageant et en appuyant les investissements dans ce secteur clé.





Deuxièmement, nous souhaitons encourager l'utilisation d'une infrastructure viable et la planification de la conservation dans cette province. Troisièmement, nous voulons aider la population ontarienne à utiliser l'eau de manière plus efficace en fournissant des renseignements sur l'utilisation et la conservation de l'eau. Mon ministère continuera à consulter le public, les municipalités et les intervenants lorsque le projet de loi ira de l'avant.

L'Accord Canada-Ontario concernant l'écosystème du bassin des Grands Lacs

Le nettoyage du havre Wheatley, sur le lac Érié, a été achevé en avril 2010 (consulter la partie « Surveillance de la qualité des sources d'eau de l'Ontario » pour de plus amples renseignements). J'espère faire des annonces semblables pour la baie Jackfish et la baie Nipigon, sur le lac Supérieur, et pour le fleuve Saint-Laurent, à Cornwall. Nous avons également travaillé sur la réduction de la pollution ainsi que sur la protection et la restauration des habitats aquatiques dans l'ensemble des Grands Lacs.

Le nettoyage de ces zones polluées et d'autres autour des Grands Lacs est l'une de nos priorités aux termes de l'Accord Canada-Ontario concernant l'écosystème du bassin des Grands Lacs (ACO).

Depuis 1971, les gouvernements de l'Ontario et du Canada ont travaillé ensemble aux termes d'une série de telles ententes afin de protéger les Grands Lacs. L'ACO établit un plan d'action et clarifie les rôles et les responsabilités pour le fédéral et les ministères provinciaux, en plus d'aider le Canada à respecter ses engagements aux termes de l'Accord Canada-États-Unis relatif à la qualité de l'eau dans les Grands Lacs.

Nos autres principales priorités aux termes de l'ACO comprennent notamment la réduction de la pollution nuisible et le traitement des enjeux environnementaux à l'échelle des lacs, y compris la protection et la restauration des habitats aquatiques.

Le 31 mars 2010, l'ACO a été prolongé d'une année. Ce prolongement nous permet de continuer nos efforts communs avec le gouvernement fédéral concernant les Grands Lacs alors que des modifications à l'accord binational sont négociées. Vous pouvez trouver de plus amples renseignements sur nos efforts dans ce domaine en visitant **www.ontario.ca/santedesgrandslacs**.

Événement du CCME d'octobre 2009 à Kingston

Les rivières et les lacs qui constituent nos sources d'eau potable n'ont pas de frontières. C'est pourquoi mon ministère collabore étroitement avec nos homologues du gouvernement fédéral et des autres gouvernements provinciaux grâce au Conseil canadien des ministres de l'environnement (CCME) en ce qui concerne les questions liées à l'eau. L'Ontario a eu le plaisir de présider le CCME en 2009. Lors du sommet d'octobre 2009 à Kingston, nous avons appuyé une vision stratégique à l'échelle canadienne pour l'eau afin de nous aider à nous assurer que toute la population ontarienne a accès à suffisamment d'eau saine pour respecter ses besoins aujourd'hui et pour les générations à venir. Nous nous sommes engagés à réaliser cela en utilisant une approche viable basée sur les bassins versants afin de protéger les écosystèmes, promouvoir la conservation de l'eau en aidant la population à comprendre la valeur intégrale de l'eau, améliorer la gestion de la qualité et de la quantité de l'eau, garantir que nous nous adaptons à la réalité du changement climatique, et garder la population ontarienne et canadienne informée sur les principaux enjeux. Le CCME a également appuyé un programme d'étiquetage pour la valorisation de l'eau afin de donner aux consommateurs les renseignements dont ils ont besoin pour acheter les toilettes, les pommes de douche et les robinets les plus efficaces sur le marché. Pour obtenir davantage de renseignements **www.ccme.ca**.

Lac Simcoe

Le nettoyage du lac Simcoe est une priorité importante pour mon ministère. En juin 2010, nous avions satisfait à tous nos engagements pour la première année de notre Plan de protection du lac Simcoe, lancé en juin 2009. Dans le cadre de ce plan, nous avons établi une stratégie à long terme de réduction du phosphore qui vise à réduire les concentrations de phosphore dans le lac de 72 à 44 tonnes par année. Cela aidera à augmenter les concentrations d'oxygène, à réduire le développement excessif d'algues et à restaurer une communauté prospère de poissons d'eau froide. Nous avons également commencé à étudier la faisabilité de la mise en place d'un système d'échange de crédits de qualité de l'eau, ce qui nous permettrait d'adopter une approche fondée sur le marché pour réduire la pollution dans le lac et ses alentours. Nos objectifs pour le lac Simcoe sont ambitieux. Nous allons donc continuer à travailler avec nos partenaires, notamment le gouvernement fédéral, les municipalités locales, la bande des Chippewas de Georgina Island et l'Office de protection de la nature de la région du lac Simcoe, afin de trouver des moyens économiques de les réaliser. Pour obtenir davantage de renseignements **www.ene.gov.on.ca/fr/water/lakesimcoe/**.

Protection des sources

La protection de nos sources d'eau potable exige des connaissances scientifiques et locales concernant les bassins versants de la province. Comme l'exige la *Loi de 2006 sur l'eau saine*, les 19 comités de protection des sources de l'Ontario ont commencé à présenter en 2010 des rapports d'évaluation sur les dangers potentiels pour nos sources d'eau potable dans leurs régions. Entre-temps, au cours des trois dernières années, notre Programme ontarien d'intendance de l'eau potable a fourni du financement à plus de 1 000 projets locaux pour traiter les menaces pour nos sources d'eau potable, ainsi que pour des efforts d'éducation et de sensibilisation. Mon ministère a également invité les Premières nations à se joindre au processus de protection des sources. Jusqu'à présent, la Première nation de Kettle Point et de Stony Point et les Six Nations de Grand River ont accepté l'invitation. Pour obtenir davantage de renseignements **www.ontario.ca/eausaine**.



Sauvegarde de l'eau potable de l'Ontario



La protection de l'eau potable de la population ontarienne est l'une des responsabilités les plus importantes de mon ministère. Je suis fier de dire qu'une série de mesures exhaustives sont en place en Ontario pour sauvegarder notre eau potable. La population de l'Ontario peut avoir confiance dans son eau potable en raison du puissant filet de sécurité que nous avons mis en place.

Le filet de sécurité comprend notamment :

- un intérêt de la source au robinet;
- un cadre législatif et réglementaire sévère;
- des normes sanitaires pour l'eau potable;
- des analyses régulières et fiables;
- des mesures rapides et énergiques en cas de résultats d'analyse insatisfaisants;
- des exigences pour la délivrance de permis, l'agrément et la formation des exploitants;
- une trousse d'outils d'amélioration de la conformité à multiples facettes;
- un partenariat, de la transparence et un engagement public.

Pour des détails supplémentaires concernant notre approche pour protéger l'eau potable de l'Ontario ainsi que sur le rendement de nos réseaux d'eau potable, veuillez consulter le *Rapport annuel de l'inspecteur en chef de l'eau potable 2008-2009* (**www.ontario.ca/eaupotable**) qui a été publié récemment.



Un cadre législatif et réglementaire sévère

Protection des sources

Mon ministère a mis en place un ensemble de lois et de règlements puissant pour protéger nos sources d'eau potable. La *Loi de 2006 sur l'eau saine* sert de fondation à un système de protection exhaustif qui commence avec les collectivités qui vivent et travaillent dans les bassins versants de cette province.

Aux termes de la loi, nous avons mis en place un réseau de 19 comités de protection des sources dont les membres comprennent notamment des fonctionnaires municipaux, le secteur agricole, des Premières nations, le secteur de la santé, des propriétaires d'entreprises et des groupes communautaires, ainsi que des habitants concernés.





À l'aide de lignes directrices scientifiques et de consultation avec le public, ces comités ont travaillé fort pour produire des rapports d'évaluation qui décrivent les domaines de vulnérabilité et les menaces possibles pour les sources d'eau potable dans leurs régions. Certains de ces comités ont déjà terminé ce travail et ont présenté leurs résultats à mon ministère pour étude. Le reste du travail devrait être terminé d'ici la fin de 2010.

Au fur et à mesure que les rapports sont examinés en prévision de leur approbation par mon ministère, les comités commenceront à travailler à des plans de protection des sources afin de neutraliser les menaces existantes pour la qualité et la quantité de sources d'eau ainsi que toutes les menaces futures potentielles. Comme lors des précédentes étapes de ce processus, les comités consulteront le public et les groupes intéressés lorsqu'ils prépareront leurs plans.

Depuis l'été 2009, mon ministère a tenu de nombreuses consultations publiques concernant un règlement qui guidera les comités dans la préparation de leurs plans de protection des sources. Ce travail a été achevé dans la première moitié de 2010 et les exigences relatives aux plans sont maintenant contenues dans un nouveau règlement (Règl. de l'Ont. 246/10) qui a modifié le Règl. de l'Ontario 287/07 (Dispositions générales) adopté aux termes de la *Loi de 2006 sur l'eau saine*, entré en vigueur le 1er juillet 2010.

En date du 31 mars 2010, mon ministère et le ministère des Richesses naturelles ont investi plus de 170 millions de dollars pour appuyer les municipalités et les offices de protection de la nature dans le cadre de ce processus technique.

Dans leurs rapports d'évaluation, les comités examinent les répercussions possibles du changement climatique sur les bassins versants. Ces renseignements seront d'une valeur inestimable pour aider les comités et mon ministère à élaborer une stratégie visant à traiter les effets de ce problème mondial pesant sur notre approvisionnement en eau.



Participation des Premières nations à la protection des sources d'eau

Mon ministère estime que les Premières nations sont des partenaires essentiels dans nos efforts pour la protection des lacs, des rivières et de l'eau souterraine qui servent de sources d'eau pour l'Ontario.

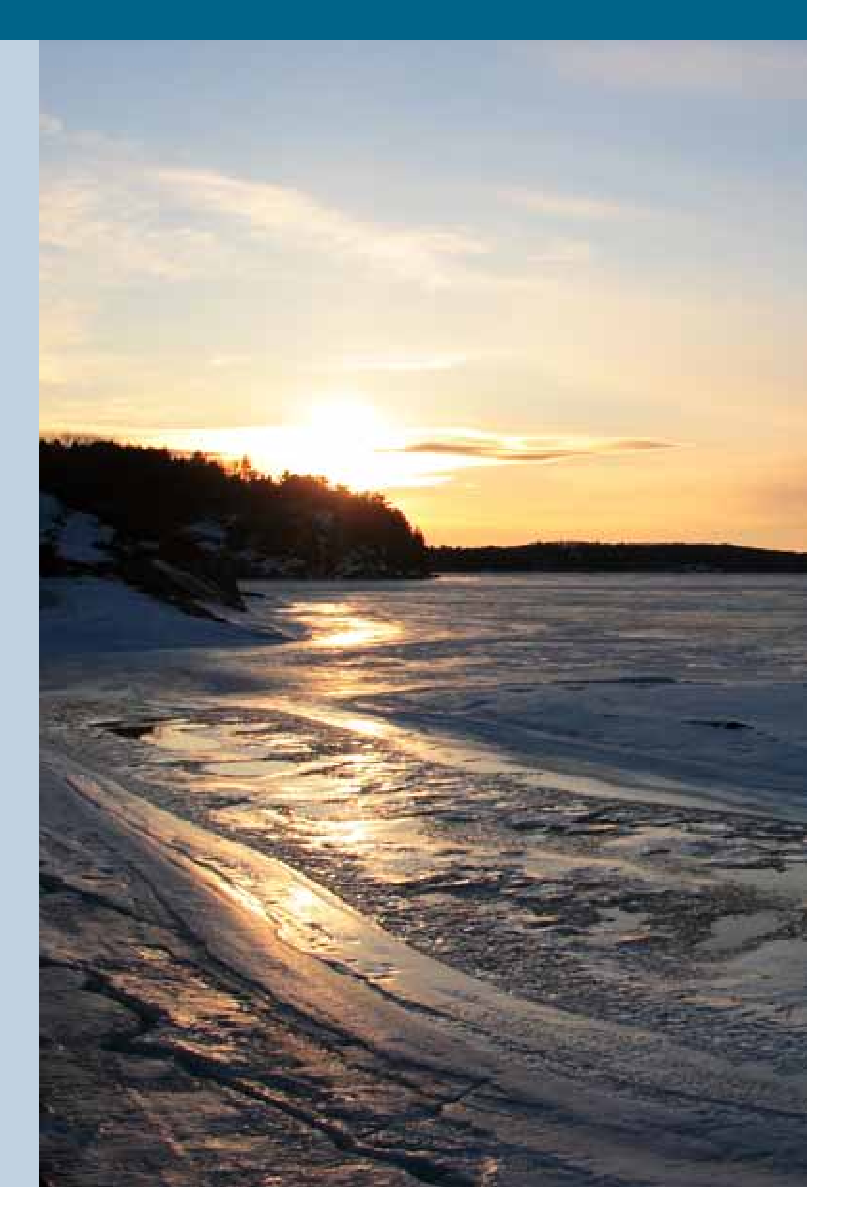
Aux termes de la *Loi de 2006 sur l'eau saine*, on doit offrir aux conseils de bandes situées dans une zone de protection des sources ou une région de protection des sources la possibilité de nommer des personnes qui les représenteront au comité de protection des sources. Jusqu'à trois représentants des Premières nations peuvent siéger aux comités de protection des sources et participer à la préparation des rapports d'évaluation ainsi qu'à l'élaboration d'un plan pour répondre aux menaces potentielles.

Deux tiers des comités de protection des sources qui ont des réserves dans leurs régions comptent actuellement des représentants des Premières nations dans leurs comités. Mon ministère fournit un financement de 10 000 $ par année par Première nation admissible pour leur donner la capacité d'étudier les rapports d'évaluation et les plans de protection des sources, de tenir des consultations publiques dans leur collectivité et de financer la participation d'un membre de la collectivité au comité de protection des sources.

Aux termes de la *Loi de 2006 sur l'eau saine*, les Premières nations dont les réserves se trouvent dans des zones de protection des sources peuvent également demander que leurs réseaux d'eau potable soient inclus dans le processus de planification de la protection des sources.

Deux réseaux appartenant à des Premières nations sont maintenant inclus dans les activités de planification et de protection aux termes de la *Loi de 2006 sur l'eau saine*.

Pour de plus amples renseignements, consultez le document **www.ontario.ca/drinkingwater/278092.pdf** (en anglais seulement).





Surveillance de la qualité des sources d'eau de l'Ontario

Dans le cadre de notre engagement à protéger l'eau potable à sa source, mon ministère recueille et analyse des dizaines de milliers d'échantillons de notre eau, de sédiments et de la vie aquatique. Vous pouvez trouver les plus récents renseignements concernant ce travail dans le *Rapport de 2008 sur la qualité de l'eau en Ontario*, qui a été publié en avril 2009. Ce document est accessible à l'adresse suivante **www.ene.gov.on.ca/publications/6926e.pdf** (en anglais seulement). Nous préparons actuellement le *Rapport de 2010 sur la qualité de l'eau en Ontario*.

Programme de surveillance de l'eau potable

Avec nos partenaires, nous avons également mis en place le Programme de surveillance de l'eau potable. Il s'agit d'un programme de surveillance fondé sur la science qui examine la qualité des sources d'eau et de l'eau potable traitée, avec un intérêt particulier pour la qualité de l'eau potable non réglementée et les nouveaux contaminants. Conçu par le ministère en 1986, ce programme volontaire fonctionne en collaboration avec les municipalités participantes. Pour de plus amples renseignements, consultez les sites Web **www.ene.gov.on.ca/fr/water/dwsp/** et **www.ene.gov.on.ca/fr/publications/dataproducts**.



Pour en savoir plus :

Le Programme de surveillance des Grands Lacs – www.ene.gov.on.ca/fr/water/greatlakes/index.php

Le Programme du Réseau provincial (cours d'eau) de contrôle de la qualité de l'eau – www.ene.gov.on.ca/programs/5310f.pdf et www.ene.gov.on.ca/fr/publications/dataproducts

Le programme du Réseau provincial de contrôle des eaux souterraines – www.ene.gov.on.ca/programs/5311f.pdf

Le programme de surveillance des lacs intérieurs – www.ene.gov.on.ca/fr/water/index.php

Le Partenariat pour la protection des lacs ontariens – www.ene.gov.on.ca/fr/water/lakepartner/index.php et www.ene.gov.on.ca/fr/publications/dataproducts/

Le Programme de surveillance de la contamination du poisson-gibier – www.ene.gov.on.ca/fr/water/fishguide/index.php

Réseau ontarien de surveillance biologique du benthos – www.svca.on.ca/download/benthos (en anglais seulement)

Partenaires agissant pour la qualité de l'eau du lac des Bois

La protection des lacs et des rivières de cette province nécessite souvent que mon ministère établisse des partenariats avec plusieurs groupes différents. Notre travail pour restaurer la qualité de l'eau du lac des Bois est un bon exemple. Ce lac sert de source essentielle pour l'eau potable, l'électricité, les loisirs, l'agriculture et les pêcheries pour les populations de l'Ontario, du Manitoba et du Minnesota.

Malheureusement, la qualité de l'eau, la santé de la population de truites et la beauté physique du lac sont menacées par les cyanobactéries. L'extrémité sud du lac a récemment été mise sur la Impaired Waters List du Minnesota en raison des concentrations élevées d'éléments nutritifs pour les algues, comme le phosphore.

En 2009, mon ministère a créé la Stratégie d'intendance du bassin versant du lac des Bois en réponse à cette préoccupation. Notre objectif est de nous assurer que les utilisateurs du lac se conforment à la réglementation environnementale. Nous voulons également promouvoir la recherche scientifique, favoriser la coopération internationale et le partage des données, sensibiliser le public et édifier des partenariats avec d'autres groupes et organisations concernés.

Nos partenaires comprennent notamment des organismes ressource du Manitoba et du Minnesota, les gouvernements fédéraux du Canada et des États-Unis, le ministère des Richesses naturelles de l'Ontario, la Lake of the Woods Water Sustainability Foundation, des Premières nations, des collectivités et des organismes tribaux du Canada et des États-Unis, des bureaux de santé locaux, la Lake of the Woods District Property Owners' Association et une variété d'autres intervenants du bassin versant.

Pour en savoir plus à ce sujet, je vous encourage à lire le document *State of the Basin Report for the Lake of the Woods and Rainy River Basin* réalisé par la Lake of the Woods Water Sustainability Foundation (**lowwsf.com/progress-we-are-making/12-state-of-the-basin-report-released.pdf**) (en anglais seulement).



Le nettoyage du havre Wheatley du lac Érié

En avril 2010, les gouvernements du Canada et de l'Ontario ont annoncé l'achèvement des efforts de restauration de l'écosystème du havre Wheatley du lac Érié. Nous avons par conséquent pu enlever le havre de notre liste des zones polluées autour des Grands Lacs. La qualité de l'eau dans le havre revitalisé s'est améliorée et la zone accueille maintenant une communauté abondante et diversifiée de poisson et d'animaux sauvages.

Le havre Wheatley et les zones humides contiguës du ruisseau Muddy, situés juste à l'est de Point Pelee, ont été désignés comme des secteurs préoccupants des Grands Lacs aux termes de l'Accord Canada–États-Unis relatif à la qualité de l'eau dans les Grands Lacs en 1985.

Le havre est un important port de pêche commerciale en eau douce sur le lac Érié dont la contribution annuelle à l'économie de l'Ontario se chiffre dans les millions de dollars, mais ce succès a eu un coût environnemental.

Cette zone a été polluée par des décennies de déversements d'eaux usées provenant d'usines de transformation de poisson et de légumes, ce qui a contaminé l'eau et entraîné la croissance excessive d'algues indésirables ainsi que le déclin des populations de poissons et d'animaux sauvages.

Notre gouvernement a travaillé avec Environnement Canada, l'Office de protection de la nature de la région d'Essex, le Essex County Stewardship Network, l'industrie locale, etc. afin d'améliorer l'environnement du havre.

Grâce à nos efforts communs pour réduire les répercussions liées aux eaux usées industrielles, au lessivage des terres cultivées et à d'autres sources de pollution et pour améliorer l'habitat local, la qualité de l'eau et la santé écologique du havre Wheatley et du ruisseau Muddy se sont grandement améliorées.



Surveillance des effets de l’interdiction des pesticides utilisés à des fins esthétiques

La vente et l’utilisation des pesticides spécifiés à des fins esthétiques sur les pelouses, les jardins ornementaux, les potagers, les patios, les allées, de même que dans les parcs et les cours d’école est interdite en Ontario depuis le 22 avril 2009. Les règles à cet égard sont établies dans un règlement (Règl. de l’Ont 63/09) adopté aux termes de la *Loi sur les pesticides*, qui a été modifiée par la *Loi de sur l’interdiction des pesticides utilisés à des fins esthétiques*. Nous voulons maintenant constater si la quantité de pesticides dans l’eau de ruisseau a changé depuis la mise en place de l’interdiction. À cette fin, mon ministère a pris l’initiative d’étudier plusieurs ruisseaux qui coulent dans les villes de l’Ontario. L’étude compare un total de 168 échantillons d’eau de ruisseau prélevés avant et après l’interdiction lors des étés 2008 et 2009. Les résultats préliminaires montrent une diminution de 78 à 86 % des concentrations de trois pesticides que l’on désignait comme étant responsables de plus de la moitié de la quantité totale utilisée par les compagnies d’entretien des pelouses de l’Ontario.

Surveillance des effets des sels de voirie

Le sel de voirie est fréquemment utilisé sur les rues, les stationnements et les trottoirs des collectivités de l’Ontario durant l’hiver. Même si le sel aide à garder nos routes et nos allées sécuritaires en enlevant la neige et la glace, une certaine quantité s’écoule dans nos ruisseaux et nos lacs ou suinte dans l’eau souterraine. Cela peut nuire aux plantes, aux animaux et aux poissons, en plus de donner un goût salé à l’eau.

Mon ministère garde l’œil ouvert sur cette situation en surveillant les concentrations de sodium et de chlorure provenant du sel dans notre eau souterraine, nos ruisseaux et nos lacs. Nous avons constaté que les concentrations de sel dans plusieurs lacs et ruisseaux de l’Ontario ont graduellement augmenté au cours des 40 dernières années. Nous collaborons avec les autorités routières de l’Ontario pour réduire la quantité de sel que nous épandons sur nos routes afin que les conditions routières demeurent sécuritaires tout en minimisant les répercussions sur l’environnement.





Le Centre de Walkerton pour l'assainissement de l'eau, une installation de formation de classe mondiale



« Voir cette installation est extrêmement réjouissant – elle est spectaculaire. »

~ Juge Dennis O'Connor

Cérémonie d'ouverture du Centre de Walkerton pour l'assainissement de l'eau. De gauche à droite : Carol Mitchell, député d'Huron Bruce; le juge Dennis O'Connor, commissaire de la Commission d'enquête sur Walkerton; l'honorable Charles Bagnato, maire de Walkerton; M. Rui De Carvalho, président, Centre de Walkerton pour l'assainissement de l'eau

Notre filet de sécurité de l'eau potable se fonde sur le travail des exploitants des réseaux d'eau potable hautement qualifiés. C'est pourquoi nous mettons tant d'ardeur à nous assurer que nos professionnels de l'eau potable reçoivent la meilleure formation possible.

Le Centre de Walkerton pour l'assainissement de l'eau, une installation permanente, a officiellement ouvert ses portes en juin 2010. L'installation récemment agrandie fournit une formation pratique à l'aide d'une technologie de traitement à la fine pointe aux professionnels qui alimentent en eau potable saine nos foyers et nos entreprises à l'échelle de la province. Il cherche également à obtenir la certification LEED (Leadership in Energy and Environmental Design) grâce à l'utilisation de pratiques exemplaires dans la conservation de l'énergie et l'efficience environnementale.

La nouvelle installation permettra au centre d'accroître ses activités et son programme de formation. Ses caractéristiques principales comprennent notamment deux salles de formation supplémentaires qui peuvent servir à des conférences, un laboratoire d'enseignement plus grand et une zone de démonstration de la technologie agrandie avec un réseau de distribution pilote.

Le Centre de Walkerton pour l'assainissement de l'eau fait intégralement partie de nos efforts pour fournir une eau potable de qualité supérieure à la population ontarienne.

Pour de plus amples renseignements, rendez-vous au **www.wcwc.ca**.

Délivrance des permis municipaux, formation et agrément des exploitants

Mon ministère continue à collaborer étroitement avec les propriétaires de réseaux d'eau potable résidentiels municipaux alors que nous mettons en place notre nouveau programme obligatoire de délivrance de permis. À la fin d'avril 2010, nous avions délivré 109 permis à 49 municipalités. 489 autres demandes provenant de 251 municipalités ont été traitées. Toutes les demandes de permis restantes ont été reçues par le ministère en juin 2010.

Le nouveau programme de délivrance de permis introduit une norme de gestion de la qualité rigoureuse qui met l'accent sur l'amélioration continue. Afin d'obtenir un permis, tous les propriétaires de réseaux d'eau potable municipaux doivent adopter un plan d'exploitation qui leur permettra de demeurer concentrés sur l'application de pratiques exemplaires dans cette partie du secteur de l'eau. Je suis fier de dire que nous avons été la première collectivité publique en Amérique du Nord à commencer à utiliser cette approche sévère en matière de délivrance de permis pour les réseaux d'eau potable.

Nous avons également mis en place un programme rigoureux de formation et d'agrément pour nos exploitants de réseaux d'eau potable résidentiels municipaux. Comme le programme de délivrance de permis, le processus d'agrément est basé sur une philosophie d'amélioration continue. Il n'est pas suffisant que nos exploitants suivent une formation au début de leurs carrières. Afin de conserver leur agrément, ils doivent améliorer leurs connaissances et leurs aptitudes en suivant une formation annuelle de 20 à 50 heures. Cela donne à mon ministère l'assurance que nos exploitants conservent leurs aptitudes et connaissent les développements scientifiques les plus récents et les meilleurs dans leur domaine. À la fin de mars 2009, la province comptait 5 946 exploitants agréés qui détenaient 7 978 certificats.

Le Centre de Walkerton pour l'assainissement de l'eau joue un rôle clé dans la formation de nos exploitants de réseaux d'eau potable. En mars 2010, le centre avait coordonné la formation et offert celle-ci à plus de 23 000 participants depuis son lancement en octobre 2004.

Pour obtenir davantage de renseignements **www.wcwc.ca** et **www.ontario.ca/eaupotable**.

Résultats du rendement de l'eau potable du 1er avril 2008 au 31 mars 2009

Sommaire de la qualité de l'eau potable en 2008-2009

La population ontarienne peut avoir confiance dans la qualité et la salubrité de l'eau qui coule des robinets de leurs foyers et lieux de travail. Nos propriétaires et exploitants de réseaux d'eau potable réglementés ont l'obligation d'envoyer des échantillons d'eau potable à des laboratoires autorisés afin de s'assurer que l'eau de leurs réseaux respecte les normes sanitaires strictes de l'Ontario. Je suis fier de dire que les exploitants et propriétaires de réseaux d'eau potable de l'Ontario, les inspecteurs et les laboratoires autorisés ont encore une fois cette année présenté un rendement excellent.

Les normes de qualité de l'eau potable de l'Ontario sont un élément important du filet de sécurité de l'eau potable. Mon ministère reçoit des conseils sur ces normes d'un organe d'experts constitué de représentants des universités, de l'industrie et des municipalités, le Conseil consultatif sur les normes de qualité et d'analyse de l'eau potable. Avec l'aide du conseil, nous examinons et mettons constamment à jour ces normes afin de nous assurer qu'elles reflètent les connaissances scientifiques actuelles.

En 2008-2009, les laboratoires autorisés de l'Ontario ont présenté plus de 600 000 résultats d'analyse de l'eau potable microbiologiques, chimiques et radiologiques provenant de réseaux d'eau potable au ministère. Selon ces résultats :

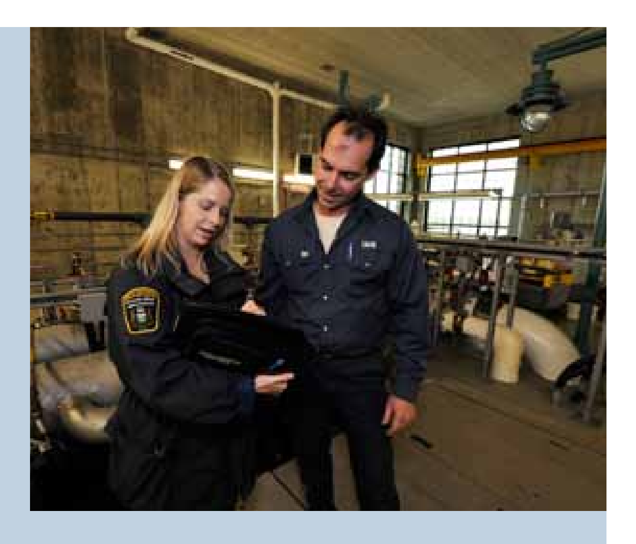
- 99,87 % des analyses d'eau potable soumises par des réseaux d'eau potable résidentiels municipaux respectaient les normes pour l'eau potable – des résultats constamment élevés au cours des cinq dernières années;
- 99,40 % des analyses d'eau potable soumises par les réseaux résidentiels toutes saisons non municipaux, comme des parcs de maisons mobiles, satisfaisaient aux normes provinciales;
- 99,38 % des analyses d'eau potable provenant de réseaux desservant des établissements désignés, comme des garderies, des écoles et des établissements de santé, respectaient les normes provinciales.



Sommaire des inspections des réseaux d'eau potable et des laboratoires

Mon ministère réalise des inspections de nos réseaux d'eau potable afin de s'assurer que les propriétaires et les exploitants se conforment à leurs obligations légales et réglementaires de fournir de l'eau potable saine et de qualité supérieure au public.

Principales constatations du programme d'inspection des réseaux d'eau potable en 2008-2009



- L'ensemble des 700 réseaux résidentiels municipaux ont été inspectés.
- En 2008-2009, 84 % des réseaux d'eau potable résidentiels municipaux ont obtenu un indice d'inspection de plus de 95 %, ce qui représente une augmentation de 12 % au cours des quatre dernières années.
- Ces inspections ont entraîné l'émission de 21 arrêtés à 18 réseaux d'eau potable résidentiels municipaux. De plus, quatre arrêtés ont été émis sans lien avec une inspection.
- Un total de 36 arrêtés a été délivré à 35 réseaux d'eau potable résidentiels toutes saisons non municipaux et à des réseaux desservant des établissements désignés.
- Aucun arrêté n'a été émis en lien avec les neuf inspections de réseaux exploités par des régies locales de services publics.

Principales constatations des inspections des laboratoires autorisés en 2008-2009

Mon ministère réalise également des inspections exhaustives des laboratoires autorisés à effectuer des analyses de l'eau potable afin de s'assurer que leur rendement est le meilleur possible.

- L'ensemble des 52 laboratoires autorisés a été inspecté à au moins 2 reprises, pour un total de 117 inspections.
- De ces inspections, 52 étaient annoncées, 52 étaient sans préavis et 13 répondaient à une plainte ou à une préoccupation d'un membre du personnel du ministère ou d'une source extérieure.
- Deux arrêtés ont été émis à deux laboratoires autorisés.

Sommaire des activités d'application en 2008-2009

Au besoin, mon ministère enquête et renvoie les questions qui doivent faire l'objet de poursuites lorsque les propriétaires et les exploitants de réseaux d'eau potable et de laboratoires autorisés ne se conforment pas à la loi.

Poursuites concernant l'eau en 2008-2009

- Il y a eu 13 cas qui ont donné lieu à la condamnation de 14 réseaux d'eau potable, pour des amendes totalisant 131 800 $.
- Trois de ces cas concernaient quatre réseaux résidentiels municipaux et ont entraîné des amendes totalisant 42 000 $.
- Six des cas concernaient six réseaux résidentiels toutes saisons non municipaux, pour des amendes totalisant 39 000 $.
- Quatre cas concernaient quatre réseaux desservant des établissements désignés, pour des amendes totalisant 50 800 $.



Nouveaux enjeux

Plus de la moitié de la population ontarienne croit que l'eau fraîche constitue notre ressource naturelle la plus importante. En même temps, la population de l'Ontario n'a pas pleinement conscience de la nécessité de conserver et de préserver notre eau, puisque nous avons toujours eu un ample approvisionnement virtuellement au bout de nos doigts.

Tendances en matière de conservation et d'économie de l'eau en Ontario

Dans notre province, la personne moyenne consomme environ 267 litres d'eau chaque jour, selon le *Rapport de 2010 sur l'utilisation de l'eau par les municipalités* d'Environnement Canada. C'est presque le double de la quantité consommée dans plusieurs pays européens.

Nous devons faire plus pour conserver cette ressource précieuse afin de nous assurer que nous avons des quantités suffisantes d'eau, maintenant et pour l'avenir. L'une des manières les plus économiques d'y parvenir consiste à nous assurer que nous utilisons notre eau de la manière la plus efficace possible.

La *Loi de 2010 sur le développement des technologies de l'eau et la conservation de l'eau* proposée (le projet de loi 72), qui a été présentée plus tôt cette année, est conçue pour nous aider à réaliser ceci.

Si elle est adoptée, la loi proposée nous permettrait de prendre des règlements d'application afin d'exiger des renseignements normalisés concernant la consommation d'eau sur les factures d'eau municipale afin que les Ontariennes et les Ontariens contribuent à la conservation de l'eau.

Nous ferons notre part aux termes de la loi en exigeant que les activités prestrictes des organismes publics produisent des plans de conservation de l'eau et que ces organismes examinent les technologies, les services ou les pratiques qui promeuvent l'utilisation efficace de l'eau lorsqu'ils font l'acquisition de biens ou de services.

Si elle est adoptée, la loi proposée modifierait la *Loi de 1992 sur le code du bâtiment* pour exiger du ministre des Affaires municipales et du Logement qu'il entame des examens du code du bâtiment relativement aux normes en matière de conservation de l'eau.

Nous souhaitons également encourager les municipalités à utiliser des technologies et des services novateurs pour s'attaquer aux enjeux concernant l'infrastructure de l'eau, des eaux usées et des eaux pluviales.

La valorisation de l'eau est la manière la plus économique de maximiser la capacité de traitement de l'eau potable et des eaux usées. Le coût des programmes de conservation peut correspondre au quart de ce qu'il en coûterait pour bâtir de nouvelles infrastructures.

La Ville de Guelph nous a donné un excellent exemple avec son approche en matière de traitement des eaux usées. Plutôt que de construire une nouvelle station de traitement à un coût estimé à 30 millions de dollars afin de respecter ses besoins croissants, elle a investi 1,5 million de dollars pour optimiser le réseau existant, réduisant ainsi ses coûts d'exploitation et améliorant sa conformité à la réglementation.



Dépistage des sources de pollution microbienne

Mon ministère procure actuellement des fonds pour la recherche sur le nombre et les types de protozoaires, virus et bactéries dans nos lacs et rivières. Cette recherche nous aidera à décider du genre de procédures de traitement supplémentaires, le cas échéant, qui seraient nécessaires pour nos stations de traitement de l'eau. Nous réaliserons cette recherche grâce à un outil appelé une analyse quantitative des risques microbiologiques, qui a été décrit dans le *Rapport annuel sur l'eau potable du ministre 2008* (**www.ontario.ca/drinkingwater/254530.pdf**). Les renseignements obtenus sur le nombre de micro-organismes présents dans nos sources d'eau dans des conditions variées peuvent nous aider à comprendre comment une station de traitement de l'eau doit modifier son processus après une forte chute de pluie ou lorsque la neige fond au printemps.

Mon ministère participe à la recherche pour élaborer des méthodes pour dépister la source de ces micro-organismes (les humains, les animaux d'élevage et les animaux sauvages). La pollution peut parfois être contrôlée avant même de pénétrer dans la source d'eau.

Toxines algales

Les algues bleues, aussi appelées cyanobactéries, sont naturellement présentes dans les lacs et les rivières. Normalement, elles sont peu visibles, mais lorsque les conditions sont favorables, les populations d'algues peuvent augmenter rapidement et former une masse importante appelée fleur d'eau. Même si plusieurs types de cyanobactéries sont sans danger, certains types peuvent produire des substances toxiques appelées cyanotoxines ou toxines algales.

En 2010, nous avons commencé à utiliser une nouvelle technique de surveillance, le test ELISA, pour dépister certains types de cyanotoxines appelées microcystines. Cette technique est



beaucoup plus rapide et moins coûteuse que les méthodes de laboratoire classiques et permettra de traiter davantage d'échantillons à un moindre coût. Nous divulguerons bientôt les premiers résultats obtenus grâce à cette méthode.

Nous surveillons les sources d'eau non traitée ainsi que l'eau potable pour rechercher les toxines reliées aux cyanobactéries depuis 2004. Les analyses montrent que notre eau potable respecte la norme de qualité de l'eau potable de l'Ontario, même si nous avons trouvé de faibles concentrations de cyanotoxines dans les échantillons non traités prélevés dans certaines rivières et certains lacs.

En avril 2010, nous nous sommes réunis avec Environnement Canada, les municipalités, les représentants de la santé publique et les offices de protection de la nature dans la baie de Quinte du lac Ontario afin de créer le Shoreline and Safe Drinking Water Project.

Ce projet déterminera où et à quelle fréquence les proliférations d'algues surviennent et ce qui en est la cause. Il évaluera également les concentrations de toxines reliées aux algues dans la baie, aidera les municipalités à identifier les proliférations d'algues et permettra de renseigner le public sur les meilleures manières d'aborder la situation. Pour obtenir davantage de renseignements **www.ene.gov.on.ca/cons/5088f.pdf** et **www.ene.gov.on.ca/cons/5087f.pdf**.

Réduction des sous-produits de la désinfection

Mon ministère a achevé une étude de deux ans qui aidera les exploitants de réseaux d'eau potable municipaux à réduire la formation de sous-produits chimiques durant le processus de traitement de l'eau.

L'étude a été réalisée en partenariat avec les exploitants de réseaux d'eau potable, des universitaires et l'industrie. Elle s'est intéressée à la réduction des quantités de trihalométhanes et d'acides haloacétiques qui peuvent se former durant la désinfection de l'eau et nuire à la santé humaine.

Les résultats ont montré que nous pourrions réduire ces produits chimiques sans que cela entraîne de répercussion sur les processus de désinfection en utilisant diverses stratégies pour optimiser le processus de coagulation.

Ces stratégies ont été testées par trois petits réseaux d'eau potable résidentiels municipaux. Les trois réseaux ont fait état d'améliorations de la qualité de l'eau. De plus, ces stratégies ont été mises en pratique sans dépense en immobilisations.

Mon ministère a préparé un guide d'utilisation en consultation avec les exploitants et les inspecteurs de petits réseaux d'eau potable résidentiels municipaux. Ce guide, *Strategies for Minimizing the Disinfection By-Products Trihalmethanes and Haloacetic Acids*, peut être consulté dans notre site Web Eau potable Ontario (**www.ontario.ca/drinkingwater/278509.pdf** (en anglais seulement).

Cette étude et le guide qui en a résulté sont un exemple des solides partenariats que mon ministère a forgés avec l'industrie de l'eau potable et la communauté universitaire. Nous espérons que le guide, en plus d'améliorer la qualité de l'eau dans notre province, facilitera le dialogue entre les exploitants des réseaux d'eau potable, les inspecteurs et les ingénieurs.



Technologie innovatrice utilisant une membrane de nanofibres

Mon ministère mène actuellement des études scientifiques pour appuyer le développement d'une technologie à la fine pointe utilisant une membrane de nanofibres qui nous permettra de produire de l'eau saine à un coût inférieur et dont les répercussions sur l'environnement seront moins importantes que celles des technologies existantes. C'est notre ministère qui a le premier développé cette idée et nous travaillons maintenant en partenariat avec des scientifiques de l'Université d'Ottawa, du Centre de Walkerton pour l'assainissement de l'eau et de l'Université de Singapour.

Ces membranes peuvent retirer des polluants comme des produits pharmaceutiques, des composés organiques volatils et des sous-produits de la désinfection avec presque la même efficacité que les membranes classiques, mais avec des modules de tailles moindres. Jusqu'à présent, les tests en laboratoires des nouvelles membranes ont produit un rendement d'élimination de 90 % et plus.

Dès le commencement du projet, deux étudiants de l'Université nationale de Singapour sont venus à Ottawa pour aider à mettre sur pied les expériences. Le projet continue d'aider des chercheurs étudiants à satisfaire aux exigences de leurs diplômes d'études supérieures tout en nous aidant à développer cette nouvelle technologie. Les conclusions de la recherche ont été publiées dans quatre revues scientifiques évaluées par des pairs et ont été présentées à un certain nombre de conférences nationales et internationales.

Adaptation au changement climatique

Le changement climatique aura des répercussions importantes sur nos rivières, nos lacs et notre eau souterraine. Mon ministère prend la situation au sérieux et examine attentivement comment notre eau sera touchée, en plus de nous préparer à nous attaquer à ces répercussions. Le changement climatique est probablement la cause de changements dans nos écosystèmes aquatiques ainsi que de la qualité et la quantité de notre eau.

Il est essentiel que nous soyons prêts à nous adapter à ces changements. C'est pourquoi nous avons créé en 2007 le Comité ontarien d'experts sur l'adaptation au changement climatique. Après avoir tenu des consultations exhaustives, le comité a publié en novembre 2009 un rapport contenant des recommandations pour l'adaptation au changement climatique.

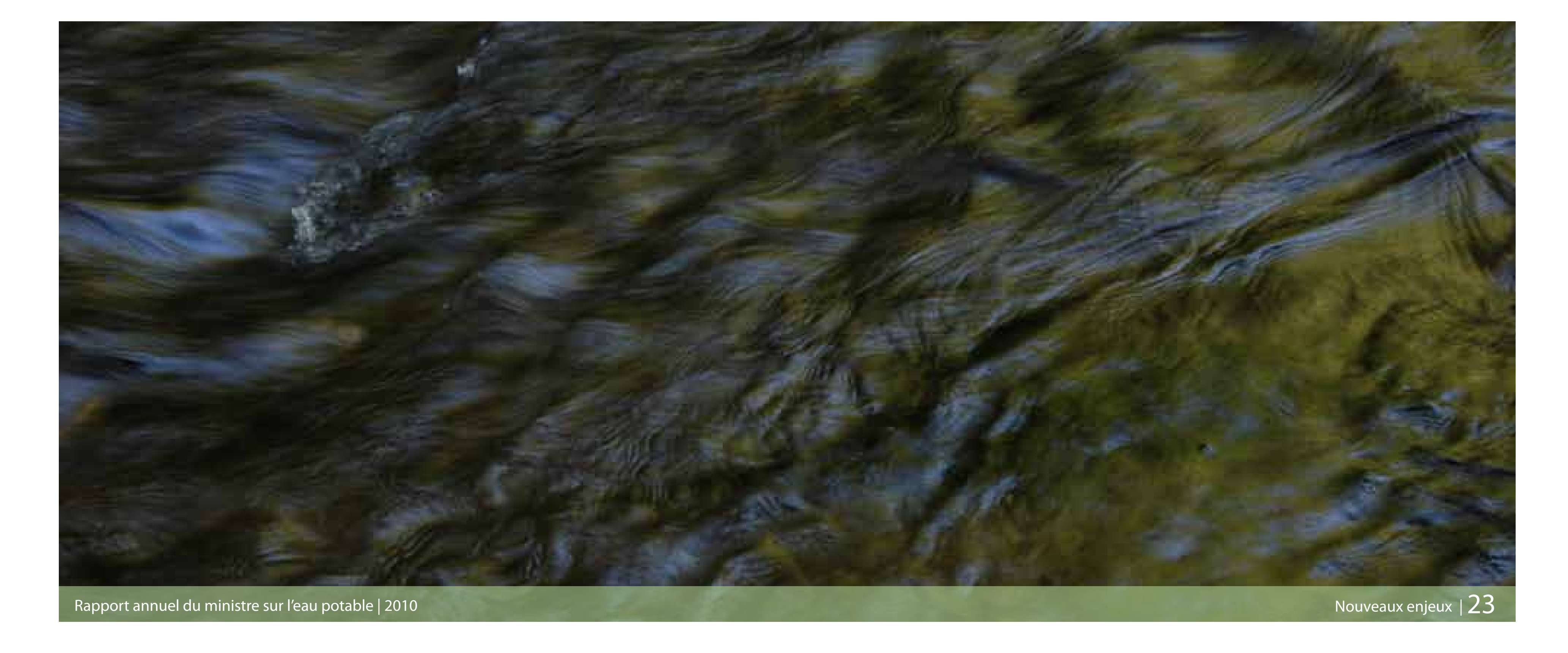
Il est possible de consulter ce rapport qui contient plusieurs recommandations importantes pour l'eau (**www.ene.gov.on.ca/publications/7300f.pdf**). Mon ministère utilisera ce rapport pour élaborer des manières de s'adapter au changement climatique.

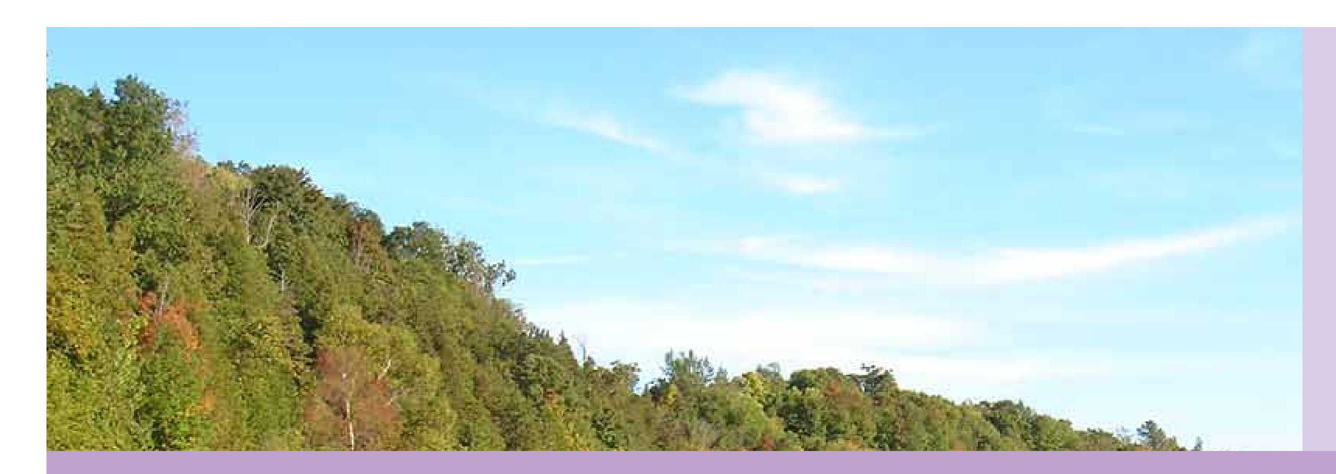
Produits pharmaceutiques

Mon ministère a récemment achevé deux enquêtes de surveillance sur les produits pharmaceutiques et d'autres contaminants émergents.

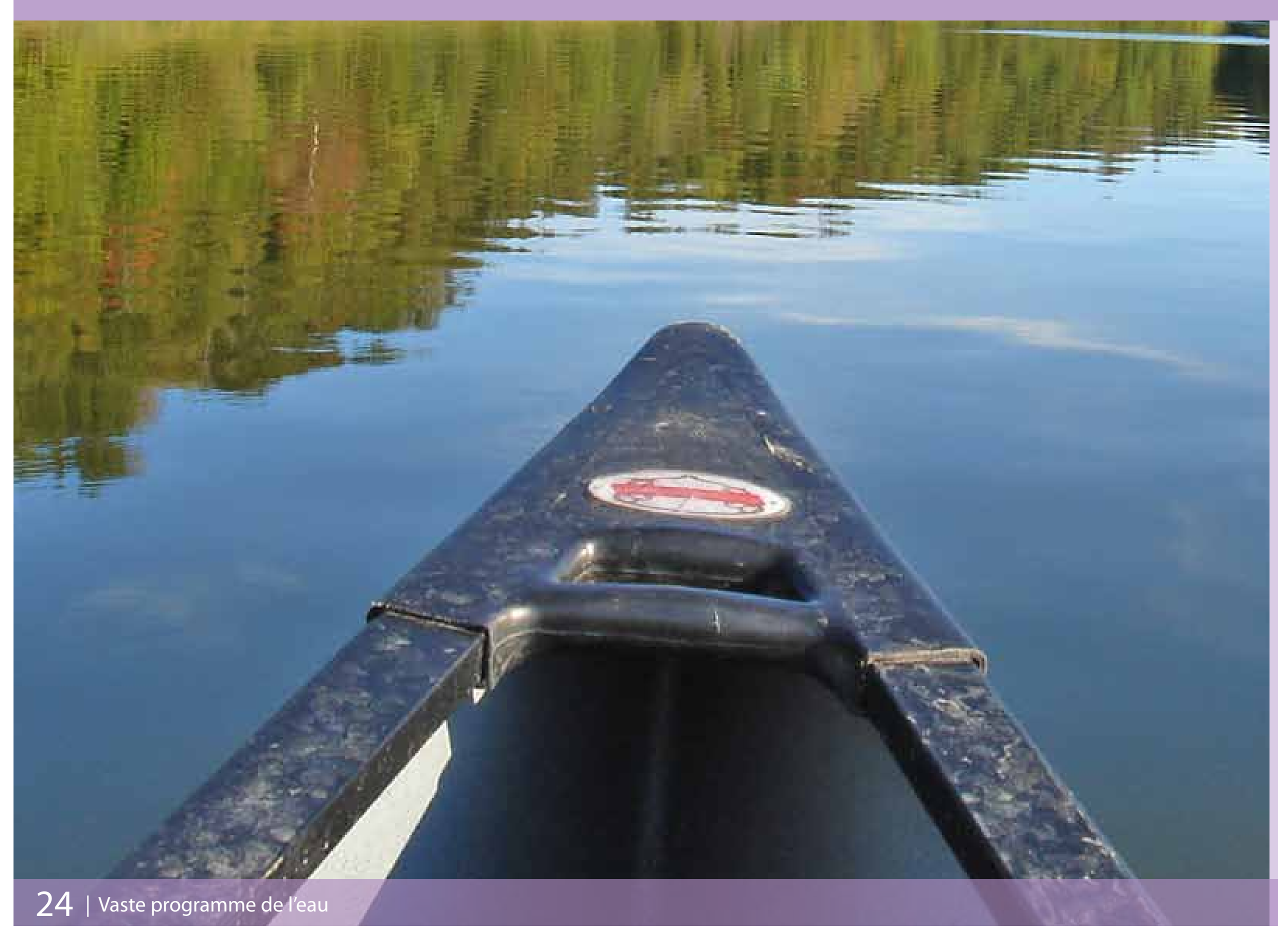
La première enquête concernait l'eau potable traitée et les sources d'eau non traitée. Les produits pharmaceutiques que nous avons surveillés étaient soit absents de l'eau potable traitée, soit rarement détectés. Les concentrations détectées étaient bien en deçà de la dose quotidienne maximale acceptable pour l'eau potable. Les détails de nos conclusions peuvent être consultés dans notre site Web (**www.ene.gov.on.ca/publications/7404f.pdf**).

La deuxième enquête était une étude en collaboration avec l'Université Trent pour surveiller les produits pharmaceutiques dans les Grands Lacs. L'étude examinait l'utilisation d'une nouvelle approche en matière d'échantillonnage pour la surveillance de ces substances dans les eaux de surface. Elle contient des renseignements sur les concentrations de produits pharmaceutiques à des emplacements choisis proches du rivage des Grands Lacs. Les résultats ont montré que certains produits pharmaceutiques étaient présents sous forme de traces dans les eaux de surface des Grands Lacs, avec des concentrations semblables à celles constatées par d'autres études des eaux de surface en Amérique du Nord et en Europe. Un article a été publié sur les conclusions de cette étude dans la revue *Environmental Toxicology and Chemistry* (Vol. 29, N° 4, 23 décembre 2009, pp. 751-762).





Vaste programme de l’eau



Nous vivons une époque où des pressions incroyables s’exercent sur les approvisionnements en eau de notre planète.

La croissance de la population, l’urbanisation et l’industrialisation constantes, de même que le changement climatique, créent un problème d’offre et de demande dont la proportion est sans précédent. Au cours des 20 prochaines années, la demande mondiale pour l’eau saine devrait dépasser l’offre de 40 %. Pour répondre à cet enjeu, nous devrons faire preuve de clairvoyance, de planification et d’ingéniosité.

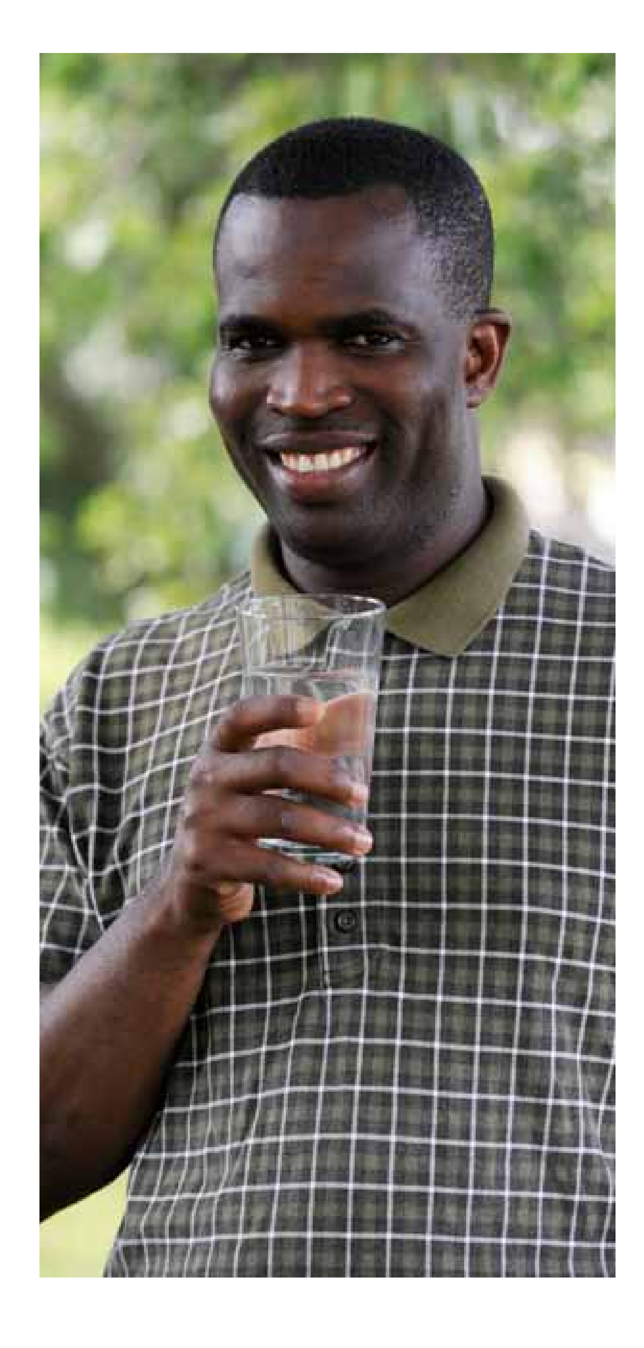
La population ontarienne a la capacité et les connaissances nécessaires pour agir comme chef de file pour l'élaboration de solutions à cet enjeu mondial. Notre gouvernement désire aider à placer notre province au premier rang du défi mondial en matière d'eau grâce au projet de loi 72, la *Loi de 2010 sur le développement des technologies de l'eau et la conservation de l'eau* proposée.

La vision centrale proposée par ce projet de loi vise à faire de l'Ontario un chef de file en Amérique du Nord pour l'élaboration et la vente de technologies et des services pour le traitement et la conservation de l'eau. La législation proposée comprend une nouvelle *Loi de 2010 sur le développement des technologies de l'eau* qui, si elle est adoptée par l'Assemblée législative de l'Ontario, créerait une société ne relevant pas de la Couronne appelée le Projet de développement accéléré des technologies de l'eau, qui appuierait la recherche et développement ainsi que la commercialisation des nouvelles technologies et des nouveaux services dans le domaine de l'eau en Ontario.

Cette nouvelle société ferait collaborer le gouvernement, l'industrie et le monde universitaire afin d'appuyer la création et la croissance d'entreprises concurrentielles à l'échelle de la planète, en plus de soutenir l'innovation technologique en Ontario grâce à la commercialisation et à un rayonnement mondial.

En faisant de l'Ontario un pôle mondial pour la recherche d'avant-garde sur la technologie de l'eau, nous créerions la base d'une approche plus viable et efficace pour l'eau dans notre propre province.

Si elle est adoptée, la loi proposée renforcerait notre solide cadre de travail législatif et réglementaire. Les autres pièces clés de la législation sur l'eau en Ontario comprennent notamment la *Loi de 2002 sur la salubrité de l'eau potable* et la *Loi de 2006 sur l'eau saine*, qui nous aident à protéger la salubrité et la qualité de notre eau potable; la *Loi sur la protection du lac Simcoe*, qui fixe une norme d'excellence pour la pérennité; et la *Loi sur les ressources en eau de l'Ontario*, qui interdit les transferts d'eau hors du bassin des Grands Lacs.



Mot de clôture

Il est important de protéger nos ressources en eau en nous assurant que nous les utilisons de la manière la plus efficiente qui soit et en nous efforçant de les conserver pour nos enfants et nos petits-enfants. L'accessibilité à une eau potable saine et salubre est une base essentielle de la qualité de vie dans notre province. C'est également l'une des responsabilités les plus importantes de mon ministère. Je tiens à assurer à la population ontarienne que nous allons continuer à collaborer avec nos nombreux partenaires afin de fournir une eau potable salubre et de qualité supérieure, et que nous continuerons à agir de même pour les générations qui viendront après nous.



Glossaire

Acides haloacétiques : Sous-produit du processus utilisé pour désinfecter l'eau potable. Ils se forment lorsque le chlore réagit avec des matières organiques naturelles dans l'eau. Généralement un élément comme le chlore ou le brome est présent dans leur composition.

Adaptation au changement climatique : Désigne l'utilisation de stratégies d'adaptation pour aborder les répercussions du changement climatique dans nos collectivités et nos écosystèmes, réduire les répercussions négatives du changement climatique et tirer profit des nouvelles possibilités et technologies.

Bassin versant : Région délimitée par des lignes de crêtes et dont toutes les eaux convergent vers un même cours d'eau ou une masse d'eau.

Benthos : Désigne des insectes, des vers, des crustacés et d'autres organismes sans colonne vertébrale qui vivent dans ou sur le fond des cours d'eau, ou près de ceux-ci.

Coagulation : Désigne l'ajout de produits chimiques coagulants dans l'eau afin de permettre l'agglomération des petites particules en suspension en particules plus grosses qui peuvent être retirées par la sédimentation et la filtration au cours du processus de traitement de l'eau potable.

Contaminant : Solide, liquide, gaz, odeur, chaleur, son, vibration, rayonnement ou combinaison de ces facteurs résultant directement ou indirectement des activités humaines et qui cause ou peut causer des effets préjudiciables.

Eau de surface : Eau située en surface (ce qui exclut les aquifères), comme celle des lacs, des étangs, des rivières, des ruisseaux, des criques et des marais.

Eau souterraine : Réserve d'eau douce située sous la surface du sol, habituellement dans des aquifères qui alimentent les puits et les sources.

Micro-organisme : Désigne un organisme tellement petit qu'il ne peut être vu sans l'aide d'un microscope, y compris les bactéries, les protozoaires, les champignons, les virus et les algues.

Normes de qualité de l'eau potable de l'Ontario : Normes fixées par le Règlement de l'Ontario 169/03 sur les normes de qualité de l'eau potable de l'Ontario, pris en application de la *Loi de sur la salubrité de l'eau potable*, à l'égard des paramètres chimiques, microbiologiques et radiologiques dont on sait ou on soupçonne qu'ils ont des effets préjudiciables sur la santé humaine lorsqu'ils sont présents à des concentrations supérieures à certaines valeurs, et qui, dans ces cas, nécessitent des mesures correctives.

Office de protection de la nature : Organisme local chargé de la gestion d'un bassin versant, qui administre des services et des programmes pour protéger et gérer l'eau et les autres ressources naturelles, en partenariat avec les pouvoirs publics, les propriétaires fonciers et divers organismes (**www.conservation-ontario.on.ca**).

Plan d'exploitation : Document basé sur les exigences des Normes de gestion de la qualité de l'eau potable. Le plan décrira le système de gestion de la qualité de l'eau potable élaboré par le propriétaire et l'organisme d'exploitation.

Régies locales des services publics : Désigne une collectivité dans les régions du Nord de l'Ontario sans structure municipale. Elles sont définies et régies par la *Loi sur les régies des services publics du Nord*, qui relève du ministère du Développement du Nord et des Mines. Les réseaux d'eau potable exploités par des régies locales des services publics sont généralement catégorisés comme des réseaux résidentiels toutes saisons non municipaux aux termes du Règl.de l'Ont.170/03.

Réseaux d'eau potable résidentiels municipaux : Réseaux appartenant à des municipalités et alimentant des ensembles de six résidences privées ou plus, ainsi que les réseaux établis par contrat avec une municipalité pour approvisionner en eau potable six résidences privées ou plus.

Réseaux d'eau potable résidentiels toutes saisons non municipaux : Réseaux d'eau potable non municipaux (autres que les réseaux résidentiels saisonniers non municipaux) qui desservent un grand ensemble résidentiel de six résidences privées ou plus, un parc de maisons mobiles ou un terrain de camping doté de 6 branchements d'eau ou plus.

Réseaux desservant des établissements désignés : Réseaux d'eau potable qui desservent des établissements désignés comme les écoles (primaires et publiques), les universités, les collèges, les établissements de services à l'enfance et à la jeunesse (y compris les garderies), les établissements de soins de santé, les centres de vacances pour enfants, de même que les établissements de prestations de services (y compris certains foyers d'accueil).

Résultat d'analyse insatisfaisant : Désigne la situation qui se produit quand un réseau d'eau potable municipal ou privé reçoit du laboratoire un rapport d'analyse insatisfaisant. Peut donner lieu à un processus de notification et à des mesures correctives.

Source d'eau : Cours d'eau, lac ou aquifère souterrain d'où l'on tire l'eau servant à alimenter en eau brute des réseaux d'eau potable.


Protéger notre environnement.
Ontario